

Image not found or type unknown



# Comment s'acquitter des charges sociales ?

publié le **08/08/2012**, vu **699 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

Les fiches de paie de vos salariés doivent comprendre des cotisations salariales et patronales, sommes que vous ne lui reversez pas. Faut-il calculer soi-même les charges sociales figurant sur la fiche de paie ? Comment s'acquitter du paiement des cotisations sociales qui y figurent ?

[Lire l'article](#)